



Evaluation Summaries

Extension de la protection social au Mali

Faits Rapides

Pays: Mali

Evaluation final : Fevrier 2004

Mode d'évaluation: Independante

Domaine technique : Protection Sociale

Gestion de l'évaluation : SEC/SOC

Code du projet : MLI/02/50/NET

Donateur : Netherlands

Mots-clés : Protection Sociale

Synthèse de l'évaluation

Suite à la 89^{ème} session de la Conférence International du Travail tenue en juin 2001, une campagne mondiale sur l'extension de la protection sociale a été lancée. Financé par la coopération néerlandaise, le « Projet d'extension de la couverture en sécurité sociale aux exclus et aux pauvres » fait partie de cette campagne. Ce projet a pour but de soutenir les trois pays sélectionnés que sont le Mali, le Honduras et le Sri Lanka, à mettre en place un système de sécurité sociale plus équitable et efficace à travers l'extension de la couverture sociale.

Le résultat principal du projet est l'élaboration à la fin de la phase préparatoire, d'un plan d'actions national (PAN) pour chacun de ces pays, constituant la base d'une mise en oeuvre ultérieure. L'élaboration du PAN doit se faire à travers un processus de dialogue et de concertation entre les principaux acteurs sociaux selon des étapes préalablement définies.

Le projet se trouve actuellement à sa fin et un consultant indépendant a été recruté pour effectuer une évaluation indépendante du Projet TC-RAM/Mali « Extension de la protection sociale au Mali ». Le projet s'est déroulé au Mali dans un contexte favorable avec l'existence d'une volonté politique affirmée pour l'extension de la couverture sociale, d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté intégrant le volet renforcement de la protection sociale comme stratégie de réduction de la pauvreté, d'un cadre de dialogue social défini par le Pacte de solidarité pour la croissance et le développement et d'une déclaration de Politique nationale de protection sociale au Mali » du Gouvernement.

La démarche participative proposée par le projet a permis dans un cadre consensuel, à partir du diagnostic de l'existant, d'élaborer une vision cohérente de l'extension de la protection et de proposer comme résultat, un plan d'actions cohérent tenant compte du contexte national et incluant toutes les couches de la population.

L'équipe pluridisciplinaire du BIT/Dakar a apporté l'expertise et l'assistance nécessaires pour permettre une analyse adéquate du problème de l'exclusion de la protection sociale, renforcer le dialogue social et proposer un plan d'actions national de l'extension de la protection sociale. Le projet a renforcé le dialogue social car les différents partenaires et acteurs engagés ont réellement

participé au processus d'élaboration du PAN. Les capacités des partenaires ont été renforcées et le projet suscité une sensibilisation sur la question de la protection sociale auprès de l'opinion publique. Il s'est inscrit aussi dans le cadre d'une complémentarité avec les autres initiatives et analyse des partenariats entre les acteurs impliqués en matière de protection sociale en constituant le volet social du deuxième Programme de Développement sanitaire et social. La réalisation à terme du PAN contribuera de manière significative à la réduction de la pauvreté au Mali selon les objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Les faiblesses constatées sont relatives, d'une part, au retard accusé lors du démarrage de la première phase du projet et pour l'adoption du PAN par les autorités nationales, et d'autre part, à quelques difficultés de communication entre le BIT/Dakar et le Ministère du développement social, de la solidarité et des personnes âgées.

S'agissait d'un nouveau processus participatif impliquant un département récent qui a tout de même obtenu les résultats attendus à savoir un plan d'actions national d'extension de la protection sociale et le renforcement du dialogue social entre les partenaires, ces faiblesses sont minimales et ont été facilement corrigées.

Au-delà du plan d'action national de l'extension de la protection sociale au Mali, **le projet a permis de disposer :**

- D'un diagnostic des systèmes de protection sociale du secteur public.
- D'un diagnostic des systèmes de protection sociale du secteur privé.
- D'un diagnostic des systèmes de protection sociale du secteur informel et du milieu rural.
- D'une étude sur l'assurance maladie obligatoire.

Il a permis l'organisation :

- D'un atelier national de réflexion sur l'extension de la protection sociale avec plus de 120 participants provenant de Bamako et toutes les régions du Mali.

- D'un atelier national de validation du plan d'actions national d'extension de la protection sociale.
- D'un atelier de renforcement des capacités des cadres de la Direction Nationale de la protection Sociale et de l'Economie Solidaire.
- D'un séminaire de renforcement des capacités des organisations syndicales pour l'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel.
- D'activités de renforcement des capacités de 50 responsables des structures faîtières du secteur informel et du milieu rural pour l'extension de la protection sociale.
- D'une concertation nationale avec les responsables des structures faîtières du secteur informel et du milieu rural sur le plan d'actions national d'extension de la protection sociale.
- La formation au Sénégal du noyau de l'équipe de coordination du PAN.

Il a été créé au niveau national, une équipe de coordination des activités du projet d'extension de la protection sociale au Mali composée de quatorze membres, présidée par le représentant du Ministère du développement social, de la solidarité et des personnes âgées et comprenant les représentants de tous les partenaires, à savoir l'administration, les syndicats, le patronat et la société civile y compris les femmes et le secteur informel et le milieu rural. Cette approche a permis d'impliquer les différents partenaires et d'assurer leurs participations au processus d'élaboration et de validation du PAN.

Au regard des résultats, la pertinence du projet a été prouvée par le fait qu'il répond à un besoin prioritaire national. Son efficacité se matérialise par l'existence d'un PAN obtenu sur la base du dialogue social, la sensibilisation de l'opinion et le renforcement des capacités des partenaires sur la protection sociale. Sa pérennité est assurée par son appropriation au niveau national par les partenaires, la nature des actions prévues et l'assimilation du PAN au volet social du Programme de Développement Sanitaire et Social.